



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



JE RÉNOVE AVEC LA COM' COM

La Communauté de communes Millau Grands Causses aide les propriétaires à financer leurs travaux de rénovation afin de lutter contre l'habitat très dégradé, la précarité énergétique et pour encourager l'adaptation des logements. Les logements visés en priorité sont ceux situés dans les centres anciens afin de les redynamiser, d'améliorer le cadre de vie et de valoriser le patrimoine architectural.



À QUI S'ADRESSE CETTE OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'HABITAT ?

Elle vise les propriétaires qui ont le projet de rénover leur bien, qu'ils soient propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants.

Les travaux éligibles aux aides portent sur la performance énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (due à l'âge ou au handicap) et la réhabilitation du logement.

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

La Communauté de communes accompagne les propriétaires dans leurs divers travaux de rénovation pour :

- ◆ la lutte contre l'habitat très dégradé et indigne,
- ◆ la lutte contre la précarité énergétique,
- ◆ l'adaptation des logements à la perte de mobilité et/ou au handicap afin de favoriser le maintien à domicile,
- ◆ la production d'une offre de logements à loyer maîtrisé.

Et dans le centre-ville de Millau, sont visés en plus :

- ◆ la transformation d'usage des rez-de-chaussée vacants,
- ◆ l'accompagnement des copropriétés,
- ◆ l'accession à la propriété.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX AIDES

LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- ◆ Sous conditions de ressources
- ◆ Occuper le logement pendant 3 ans
- ◆ Le logement doit avoir plus de 15 ans

30% à 100% du montant H.T. des travaux (plafond max. 70 000 €) + Bonication(s)

Nb de personnes dans le ménage	Anah Plafond PO* très modestes	Anah Plafond PO* modestes
1	17 009	21 805
2	24 875	31 889
3	29 917	38 349
4	34 948	44 802
5	40 002	51 281
par pers. sup.	5 045	6 462

* propriétaires occupants

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- ◆ Sous réserve de pratiquer un loyer modéré
- ◆ Louer pendant 6 ans à des ménages disposant de revenus modérés

25% à 45% du montant H.T. des travaux + Bonification(s)

LES COPROPRIÉTÉS

- ◆ 40 à 55% du montant HT des travaux
- ◆ Aide au recours à un syndic professionnel

SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET OBTENIR DES INFORMATIONS SUR VOTRE PROJET



PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

07 63 76 60 84

Mardi, mercredi et jeudi : de 10h à 13h

ACCUEIL PHYSIQUE

RDV au 07 63 76 60 84

Communauté de communes Millau Grands Causses

Lundi et jeudi : de 14h à 17h

Permanence itinérante sur les autres communes

Infos sur : cc-millaugrandscaussss.fr
rubrique HABITAT

OBJECTIF RÉNOVATION



Les programmes successifs d'amélioration de l'habitat sont menés depuis de nombreuses années pour intervenir sur l'amélioration de l'habitat privé. Ils se traduisent par des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Ces opérations sont là pour vous accompagner.

OPAH-RU
2012-2018

661
logements
rénovés



15
millions d'€
de travaux sur
le territoire



3
copropriétés
traitées



7,7
millions d'€
de subventions
publiques



OPAH & OPAH-RU
2021-2026

713
logements
à rénover



dont
80
logements
en copropriété



www.cc-millaugrandscausses.fr



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

